



**FFvolley**

## **COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

### **PROCES-VERBAL N°14 DU 05 JUIN 2019 (réunion physique et télématique)**

**SAISON 2018/2019**

**Présents :**

Jacques TARRACOR, Président

Alain De FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Claude GANGLOFF, Jean-Pierre MELJAC, Gérald HENRY

**Excusés :**

Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO

**Assistent :**

Nathalie LESTOQUOY (responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Yvan MAIROT (chargé de Développement)

---

La réunion s'ouvre à 10h30.

### **Répartition du nombre d'équipe par division**

**1. Elite féminine** : 16 équipes disposent du droit sportif. Les accessions supplémentaires consécutives aux désistements seront prises dans l'ordre du classement général fédéral.

Accession LNV :

- TERVILLE FLORANGE OLYMPIQUE

Relégation N2 :

- POITIERS/ST BENOIT V.B.
- VOLLEY-BALL ROMANAIS
- SAINT-CLOUD PARIS SF 2 CFC
- AS.SP. V.B MAUGUIO

**2. Elite masculine** : 16 équipes disposent du droit sportif. Les accessions supplémentaires consécutives aux désistements seront prises dans l'ordre du classement général fédéral.

Accession LNV :

Aucun club n'étant déclaré éligible à l'accession en LNV. Aucune équipe n'accédera à l'ELITE masculine 2019/2020.

Relégation N2 :

- VOLLEY CLUB DE CAMBRAI 2
- UGS ROYAN/SAINTES OCEAN VB
- PUC VOLLEY-BALL 2 CFC
- VC BELLAING/PORTE DU HAINAUT

**3. Nationale 2 féminine** : 49 équipes disposent du droit sportif. Les accessions supplémentaires consécutives aux désistements seront prises :

- Les 2<sup>èmes</sup> de National 3, qui seront classés entre eux de 1 à 8 conformément à l'article 27 du RGES.
- Les quatre 11<sup>ème</sup> de National 2, qui seront classés entre eux de 1 à 4 conformément à l'article 27 du RGES.
- Selon le classement général annuel, conformément à l'article 27 du RGES.

Jusqu'à parvenir à l'engagement de 48 équipes.

Accession Elite :

- VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL
- NIMES VOLLEY-BALL
- LEVALLOIS SPORTING CLUB
- RENNES ETUDIANTS CLUB

Dans le cas où 49 équipes confirmeraient leurs engagements et après repêchage d'une 50<sup>ème</sup> la formule sportive de Nationale 2 féminine passerait à 5 poules de 10 équipes.

Relégation N3 :

- ISTRES PROVENCE VOLLEY 2
- OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS
- VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES
- VOLLEY-BALL PEXINOIS NIORT
- VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES
- VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR
- ACBB
- ASPTT DE CAEN

**4. Nationale 2 masculine** : 50 équipes disposent du droit sportif. Les accessions supplémentaires consécutives aux désistements seront prises :

- Les 2<sup>èmes</sup> de National 3, qui seront classés entre eux de 1 à 8 conformément à l'article 27 du RGES.
- Les quatre 11<sup>ème</sup> de National 2, qui seront classés entre eux de 1 à 4 conformément à l'article 27 du RGES.
- Selon le classement général annuel, conformément à l'article 27 du RGES.

Jusqu'à parvenir à l'engagement de 48 équipes.

Accession Elite :

- VOLLEY-BALL ARLESIEN
- UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF
- LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
- AS CESSON ST-BRIEUC

Dans le cas où 49 ou 50 équipes confirmeraient leurs engagements et après repêchage d'une 50<sup>ème</sup> en cas de 49 présences, la formule sportive de Nationale 2 masculine passerait à 5 poules de 10 équipes.

Relégation N3 :

- MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS
- ASS SPORT ORANGE NASSAU
- I.A.F.V.O.
- BESANCON VOLLEY-BALL
- DUNKERQUE GRAND LITTORAL V.B
- UNION SPORTIVE DE ST ANDRE
- CERCLE JULES FERRY FLEURY
- AS DE CHANTEPIE

**5. Nationale 3 féminine** : 88 équipes disposent du droit sportif. Les accessions supplémentaires consécutives aux désistements seront prises :

- suivant le classement du barrage des classées 9<sup>ème</sup> de Nationale 3 féminine,
- ensuite suivant le classement des classées 10<sup>ème</sup> de Nationale 3 féminine.

Jusqu'à parvenir à l'engagement de 88 équipes.

Accession N2 :

- VOLLEY CLUB HYERES/PIERREFEU
- GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB
- CAM D'EPINAL
- TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB
- ARGENTEUIL VOLLEY BALL 95
- UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 2
- REVEIL SPORTIF DE SAINT-CYR

Relégation Pré-nationale :

- NICE VOLLEY-BALL
- SAINT-RAPHAEL VAR VOLLEY-BALL 2 \*
- FIRMINY VOLLEY-BALL
- AS DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER
- TERVILLE FLORANGE OLYMPIQUE 3
- DIJON TALANT VOLLEY-BALL
- VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL
- ASNIERES VOLLEY 92
- CHATEAUDUN VOLLEY-BALL
- JANZE CORPS-NUDS VOLLEY-BALL
- GOELO COTES D'ARMOR VOLLEY-BALL
- ASPTT LAVAL
- VOLLEY-BALL PEXINOIS NIORT 2
- ENTENTE SP BOURNOS DOUMY
- UNION SPORTIVE HAGETMAU
- ANNEMASSE VOLLEY 74
- AS POUILLY METZ
- ELAN SPORTIF DE CARPIQUET DE VOLLEY
- SAINT AVERTIN SPORTS

20 équipes proviennent des divisions pré-nationales féminines régionales.

Accession supplémentaire en Nationale 3 féminine en provenance du classement de la Coupe de France fédérale : VESINET SAINT GERMAIN.

Le Club de ST RAPHAEL \* à transmis à la CCS une demande dérogatoire de maintien à la Nationale 3 féminine pour la saison 2019/2020 ; celle-ci est remise au Secrétariat Général destinataire des demandes dérogatoires.

**6. Nationale 3 masculine** : 88 équipes disposent du droit sportif. Les accessions supplémentaires consécutives aux désistements seront prises :

- suivant le classement du barrage des classées 9<sup>ème</sup> de Nationale 3 masculine,
- ensuite suivant le classement des classées 10<sup>ème</sup> de Nationale 3 masculine.

Jusqu'à parvenir à l'engagement de 88 équipes.

Accession N2 :

- AIX UNIVERSITE CLUB 13 VOLLEY-BALL
- VOLLEY CLUB MACONNAIS
- GRAND NANCY VOLLEY-BALL 2
- AL CAUDRY VOLLEY-BALL 2
- C S M CLAMART
- CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL
- ASS SP ILLACAISE 2
- AGDE VOLLEY BALL

Relégation Pré-nationale :

- DETENTE VERTICALE VEDENAISE
- PAYS DE GRASSE VOLLEY-BALL (Forfait Général)
- VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET
- ENTENTE VOL.BEAUCOURT/SOCHAUX
- UGS PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL
- STRASBOURG VOLLEY-BALL 2
- ACBB 2
- RACING CLUB EPERNAY V.B.
- ASPTT ROUEN MSA VB
- CAEN VOLLEY-BALL
- VANNES VOLLEY 56
- AS CESSON ST-BRIEUC 2
- SMOC ST-JEAN DE BRAYE \*
- SABLES ETUDIANTS CLUB
- UNION SPORTIVE RAMONVILLE V.B.
- VOLLEY CLUB BASTIDIEN
- AVIGNON VOLLEY BALL 2
- AS POUILLY METZ
- AGGLO SUD VOLLEY-BALL 76
- SPORTING CLUB DE L'OUEST

20 équipes proviennent des divisions pré-nationales masculines régionales. L'ASBAM MONTPELLIER ne disposant pas du droit sportif est remis à disposition de la Ligue d'OCCITANIE. La CCS appelle l'équipe du club de MENDE VB (classé second de pré-nationale masculine) pour compléter les accessions 2019/2020 en Nationale 3 masculine.

\* Les clubs de GFC AJACCIO et de SMOC ST JEAN DE BRAYE \* ont transmis à la CCS leur demande dérogatoire d'accession ou de maintien à la Nationale 3 masculine pour la saison 2019/2020 ; celles-ci sont remises au Secrétariat Général destinataire des demandes dérogatoires.

Accession supplémentaire en Nationale 3 masculine en provenance du classement de la Coupe de France Fédérale : UNION SPORTIVE TALENCAISE.

**7. Refonte** de la formule sportive ainsi que des décomptes des points des rencontres des finales de **Coupe de France M11** et transcription dans les RPE des épreuves.

## **8. DAF 2019/2020**

La CCS étudie avec M. MAIROT les aménagements rendus nécessaires aux DAF 2019/2020 (secteur Développement) par les récentes décisions de l'Assemblée Générale. Transmis au Bureau Exécutif, ils seront diffusés au sein des RPE dès leurs validations.

Fin de réunion – 15h.

Le Président de la CCS  
**M. Jacques TARRACOR**

Le Vice-Président du secteur sportif  
**M. Alain DE FABRY**